

Sainte-Thérèse, le 27 septembre 2024

**MODIFICATION D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 30)**

Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
1064, rue Industrielle
Mont-Laurier (Québec) J9L 3V6

N/Réf. : 7522-15-01-00002-00 (AM000032404)
402397440

Objet : Établissement et exploitation d'un lieu d'enfouissement technique

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de modification soumise le 12 juillet 2024 et complétée le 25 septembre 2024, j'autorise, en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la modification suivante :

Rehaussement d'un mètre du profil final du secteur ouest du lieu d'enfouissement technique, faisant passer l'élévation maximale de 249,8 à 250,8 mètres après recouvrement final. Le secteur visé par ce rehaussement représente une superficie totale de 20 080 m².

Le tout localisé au 1064, boulevard Industriel, sur le lot 2 678 119 du cadastre du Québec, ville de Mont-Laurier, MRC d'Antoine-Labelle.

La présente modification concerne :

- Le certificat d'autorisation délivré le 30 septembre 2008, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), telle qu'elle se lisait à cette date, à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Établissement et exploitation d'un lieu d'enfouissement technique.

Depuis le 23 mars 2018, par l'application de l'article 275 de la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert* (2017, chapitre 4), ce certificat d'autorisation est réputé être une autorisation délivrée en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- AM000032404 – Demande d’autorisation pour la révision du profil du lieu d’enfouissement technique de Mont-Laurier, soumise le 12 juillet 2024 par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, comprenant notamment le document suivant :
 - D1000261314C – Document de support aux formulaires, daté de juillet 2024 et signé par Jean Bernier, ing., M.Sc., et Alexandre Monette, ing., WSP Canada inc.
- D1000284342C – Lettre-réponse à la demande d’informations, datée du 25 septembre 2024 et signée par Jean Bernier.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification d’autorisation ne dispense pas le titulaire d’obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

ST/MG

Stéphane Tomat
Directeur régional de l’analyse et de
l’expertise des Laurentides